



## Saisie attribution compte bancaire

Par **Esper**, le **06/04/2021** à **10:10**

Bonjour,

J'ai été saisie sur mon compte bancaire de la somme de 1500euros, en appelant l'huissier celui-ci me dit que c'est une dette datant de 2010 (canapé payé en partie en plusieurs fois) .J'ai tenté de demander à régler partiellement la dette et échelonner le reste de la somme, mais l'huissier a formellement refusé ma demande.

En appelant ma banque à l'instant celle-ci me dit avoir reçu une ordonnance du tribunal datant de 2012, ordonnance dont je n'ai pas eu connaissance...

Ma question est la suivante puis-je faire un recours? ou au moins faire une demande de paiement partiel et échelonner le reste?

Quels sont les recours et à qui m'adresser ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **06/04/2021** à **10:39**

bonjour,

l'huissier n'a pu effectuer une saisie attribution sur votre compte bancaire uniquement s'il était en possession d'un titre exécutoire généralement un jugement vous condamnant à payer, qui est valable 10 ans sachant qu'un délai de prescription peut être interrompu ou suspendu.

dans ces conditions, l'huissier n'a aucune obligation de vous accorder un échéancier.

avez-vous déménagé depuis 2010 sans en informer votre créancier ?

pour contester cette saisie, vous devez saisir le juge de l'exécution.

salutations

Par **P.M.**, le **06/04/2021** à **16:14**

Bonjour,

S'agissant d'une ordonnance, il s'agit vraisemblablement d'une injonction de payer prise sans votre présence que vous pourriez contester devant le Juge qui l'a délivrée si elle ne vous a pas été signifiée à personne mais à condition d'y avoir matière...